



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100517

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 11/09/2025 11H12 C:026463 I:40599

V/Email reçu le Jeudi 11/09/2025 a 11H12

VCSP ROUTE FRANCE

**LA TOUR DE MILLERY
BP15
69390 VERNAISON**

IMMEUBLE : VCSP ROUTE FRANCE
LA TOUR DE MILLERY
BP 15
69390 VERNAISON

Vaulx en Velin, le 07 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N15 - CONTACTER M GUDEFIN TEL *0618396441*

MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR LE DEBOUCHAGE DES TOILETTE -
"A NOTTER QUE LORS DE VOS PRÉCÉDENTES INTERVENTIONS, OUTRE LE DÉBOUCHAGE
DES TOILETTES VOUS AVIEZ ÉGALEMENT POMPÉ LA FOSSE SEPTIQUE ET EFFECTUÉ
UN NETTOYAGE DE LA CRÉPINE.
VEUILLEZ ÉGALEMENT TROUVER CI JOINT UN PLAN D'ACCES A NOTRE SITE"

Donneur d'ordre : Mme J BODEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 11/09 A 15H00 :
VU SUR PLACE LE REONSABLE
MISE EN PLACE DU MATERIEL
- POMPAGE DE LA FOSSE DE RELEVAGE
- DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION D'ENVIRON 15M DE RESEAU
CONTROLE DU BON ECOULEMENT
NETTOYAGE DES LIEUX

DEPOTAGE DES MATIERES POMPEES EN CENTRE DE TRAITEMENT SPECIALISE

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 12/09/25 a 08H21 Mme J BODEL

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage
de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100517

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12	29,12
3,00	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 11/09	1	170,03	510,09
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Traitement des déchets	1	88,10	88,10
TOTAL H.T.				627,31
T.V.A. a 20,00%				125,46
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>752,77</u>

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.